



OBJECTIFS

- Rappeler les consignes sécurité incendie
- Connaître le principe et la stratégie d'une évacuation efficace
- Connaître la procédure et les consignes spécifiques applicables
- Sensibiliser et former le personnel à un comportement « automatique »
- Participer à un exercice incendie
- Favoriser l'intervention des services de secours et de lutte contre l'incendie

PROGRAMME

Modalités : 3 étapes distinctes, dissociables selon le contexte

1- Audit (1h30 sur site):

- Reconnaissance des locaux, détection des risques spécifiques en coordination avec la personne identifiée au sein de l'entreprise
- Identification immédiate des éventuelles problématiques et actions correctives
- Suite à ces échanges, nous élaborons et vous proposons une procédure d'évacuation dédiée, qui comprendra notamment le zonage de votre site et la répartition des responsables évacuation ; procédure que nous validerons ensemble.

Etape nécessaire d'élaboration de la procédure d'évacuation si non existante ou défectueuse.

2- Formation à l'évacuation (2h30)

- Revue de l'obligation réglementaire
- Rappel sur les consignes générales incendie
- Explicatif des matériels à disposition, leurs fonctions et leurs utilisations
 - Plans d'évacuation et d'intervention
 - Signalisation et éclairage
 - Dégagement et désenfumage
 - Alarme
 - Point de rassemblement
- Conduite à tenir en cas d'incendie
- Présentation de la stratégie d'évacuation du site
- Détail du zonage, de l'itinéraire afférent et des points de rassemblement
- Identification des guides files, serre files et responsable d'évacuation, et définition de leur rôle.

3- Exercice d'évacuation

- Création d'un exercice spécifique à votre établissement
- Mise en application des apports théoriques via une simulation
- Diagnostic de l'exercice et mise en avant des axes d'amélioration (fiche d'observation)

UN MEMENTO SERA REMIS A CHAQUE PARTICIPANT

ORGANISATION

Public concerné :

Tous salarié / employé.

Pré-requis :

Aucun

Durée :

En fonction des modules choisis.

Participants :

12 maximum.

Méthodes pédagogique :

Méthode participative, active, directive, heuristique, mises en situations.

Modalités d'évaluation :

Formatives et sommatives.

Matériel pédagogique :

Plan de l'établissement, ordinateur, vidéo projecteur, générateur à fumé.

Intervenant :

Formateur incendie.

Sanction de la formation :

Attestation de fin de formation. Notification dans le registre sécurité.

Maintien et Actualisation des compétences :

Formation conseillé tous les ans.

Exercice d'évacuation tous les 6 mois.

CADRE REGLEMENTAIRE

Article R4227-39: La consigne doit prévoir des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels le personnel apprend à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manoeuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques doivent avoir lieu au moins tous les 6 mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre de sécurité tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.

Article R4227-37 : Vous devez définir "pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et éventuellement du public".